

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance publique du 10 octobre 2024**

Convocation adressée le 4 octobre 2024  
Délibération publiée le 17 octobre 2024  
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12  
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 7

*L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois d'octobre, à 9h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 4 octobre 2024 par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni salle des Conférences au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Patrick ODIARD, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.*

**Présents :** Nadine GEORGEL, Patrick ODIARD, Corinne SUBAI

**Absent(es) excusé(es) :** Yves BEN ITAH, Tristan DEBRAY, Audrey HENOCQUE, Stéphanie LEGER, Richard MARION, Luc SEGUIN, Cédric VAN STYVENDAEL, Florence VERNEY-CARRON

**Absente :** Samira BACHA-HIMEUR

**Procuration :** Audrey HENOCQUE à Patrick ODIARD  
Stéphanie LEGER à Patrick ODIARD  
Luc SEGUIN à Nadine GEORGEL  
Cédric VAN STYVENDAEL à Nadine GEORGEL

**Secrétaire :** Nadine GEORGEL

2024\_39

**Tarifs de l'année scolaire 2024/2025  
Compléments**

**Rapporteur :** Patrick ODIARD

Les divers tarifs de l'année scolaire : droits d'inscription, redevance de location d'instruments ou de mise à disposition de salle, tarifs de la médiathèque, ... ont été fixés par les délibérations n° 2024-02 du 12 février 2024 et n°2024-34 du 9 juillet 2024.

Une nouvelle offre est proposée en danse dès cette rentrée. D'autre part, une notion de « dominante secondaire » applicable aux seuls cursus de culture et de formation musicale est créée. Enfin, un **accueil débutant** est mis en place pour les instrumentistes.

Il est donc nécessaire de compléter les grilles de tarif actuellement en place.

**Danse**

Suite à la refonte partielle des cursus de danse, les élèves des classes CHAD ont désormais la possibilité de compléter les enseignements de danse classique et contemporaine avec un enseignement facultatif de danse jazz, hors temps scolaire.

Il est proposé d'appliquer à cet option le même tarif que celui appliqué à la pratique collective facultative pour les CHAM, soit le tarif 5

**Classes de formation musicale et de culture : écriture, analyse, histoire de la musique composition instrumentale, composition électroacoustique**

La proposition de création de la notion de « dominante complémentaire » s'inscrit dans le cadre du nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique publié en septembre 2023. Il y est précisé que le cycle menant au diplôme national « dispense un enseignement portant sur une discipline principale ainsi que sur des pratiques complémentaires permettant à l'élève d'acquérir le savoir-faire nécessaire à une pratique artistique et une culture musicale confirmées ».



Aujourd'hui, les élèves et étudiants inscrits dans une spécialité musicale en 3<sup>ème</sup> cycle ou en PPES ont accès aux disciplines de culture dans le cadre de « modules » obligatoires inscrits dans les cursus musicaux (instrumental, vocal ou esthétique spécifique).

Mais le suivi de ces enseignements complémentaires à la discipline principale ou dominante – même s'ils peuvent constituer in fine un cursus complet dans une des disciplines de culture- ne permet pas cependant de passer un CEM et/ou DEM dans cette spécialité.

Les étudiants ont également la possibilité de s'inscrire en PPES de formation musicale (FM) en parallèle de leur cursus instrumental, vocal ou dans une esthétique spécifique, comme deuxième dominante à part entière.

Afin d'inciter les étudiants à suivre les disciplines de culture et de formation musicale (FM) de manière approfondie et à plus haut niveau et de favoriser l'accès à la diplomation en culture/écriture/composition (pour les niveaux 3<sup>ème</sup> cycle et PPES), et en formation musicale (FM) (uniquement en niveau PPES), il est proposé de mettre en place la notion de « dominante secondaire » pour les musiciens qui feraient le choix de s'engager en complément de leurs études musicales dans un de ces cursus.

Cette dominante secondaire, consistant essentiellement en cours collectifs et pour partie déjà intégrée dans les cursus musicaux, doit être proposée à un tarif attractif car la plupart des étudiants ne sont pas en mesure d'assumer les droits d'inscriptions de deux cursus de 3<sup>ème</sup> cycle ou de PPES. Cette dominante secondaire sera facturée au tarif 5

#### Accueil débutant :

Le conservatoire propose aux enfants de 7 à 10 ans n'ayant pas suivi le cycle Découverte de pouvoir débiter un instrument sans passer par un concours. La liste des disciplines ouvertes est réactualisée chaque année en fonction des places disponibles.

L'accueil débutant est possible pour une année scolaire non renouvelable, à l'issue de laquelle l'équipe pédagogique se prononce sur la possibilité ou non de poursuivre un cursus en 1<sup>er</sup> cycle.

Les cours hebdomadaires dispensés durant l'année d'accueil débutant consistent en 30 minutes de cours individuel d'instrument et un cours collectif d'1h15 de formation musicale, temps d'enseignement similaire à celui dispensé en début de 1<sup>er</sup> cycle. Il est donc proposé d'appliquer le tarif 2 au cursus débutant.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ **approuve** ces nouveaux tarifs applicables pour l'année scolaire 2024/2025 et les grilles tarifaires modifiées annexées à la présent délibération.

---

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,

Patrick ODIARD

**GRILLE TARIFAIRE 2024/2025**  
**Annexe à la délibération n°2024-39 du 10 octobre 2024**

**TARIF 1**

- Cycle découverte danse et musique
- Parcours jeunes créateurs
- Pratique instrumentale continuée renforcée (8h/année de cours individuel d'instrument)

Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche G
QF ≤ 150 120 €	150 < QF ≤ 300 2023/2024 120 € 2024/2025 90 à 124 €	300 < QF ≤ 800 2023/2024 120 à 281 € 2024/2025 124 à 289 €	800 < QF ≤ 1500 2023/2024 281 à 352 € 2024/2025 289 à 363 €	1500 < QF ≤ 2500 2023/2024 352 à 510 € 2024/2025 363 à 525 €	2500 < QF ≤ 3000	QF > 3000 2023/2024 510 € 2024/2025 540 €
					2500 < QF ≤ 3000	

**TARIF 2**

- Cycles 1 et 2 instruments, danse, jeunes chanteurs et théâtre
- Cours accompagnement de musiques actuelles
- Pratique instrumentale ou vocale amateur (1/2 h hebdomadaire de cours individuel avec possibilité de suivre une pratique d'ensemble en complément)
- Pratiques continuées danse (post diplôme)
- **Accueil débutant**

Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche G
QF ≤ 150 120 €	150 < QF ≤ 300 2023/2024 120 € 2024/2025 90 à 124 €	300 < QF ≤ 800 2023/2024 120 à 358 € 2024/2025 124 à 369 €	800 < QF ≤ 1500 2023/2024 358 à 474 € 2024/2025 369 à 498 €	1500 < QF ≤ 2500 2023/2024 474 à 764 € 2024/2025 488 à 787 €	2500 < QF ≤ 3000	QF > 3000 2023/2024 764 € 2024/2025 810 €
					2500 < QF ≤ 3000	



### TARIF 3

- Cycle 3 instruments, danse et théâtre
- Cursus composition, écriture, culture musicale tous niveaux
- PPES toutes disciplines et toutes spécialités
- Cursus licence/université Lyon 2
- Cycles 1,2 et 3 du cursus d'accompagnement piano
- Cycles 1,2 et 3 du cursus de chant lyrique

Tranche A		Tranche B		Tranche C		Tranche D		tranche E		Tranche F		Tranche G	
QF ≤ 150	2024/2025	150 < QF ≤ 300		300 < QF ≤ 800		800 < QF ≤ 1500		1500 < QF ≤ 2500		2500 < QF ≤ 3000		2500 < QF ≤ 3000	
	2023/2024	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025
177 €	133 €	177 €	133 à 182 €	177 à 547 €	182 à 563 €	547 à 693 €	563 à 714 €	693 à 1018 €	714 à 1049 €	1 018 €	1049 à 1075 €	1 018 €	1 075 €

### TARIF 4

- Cursus AïCO

Tranche A		Tranche B		Tranche C		Tranche D		tranche E		Tranche F		Tranche G	
QF ≤ 150	2024/2025	150 < QF ≤ 300		300 < QF ≤ 800		800 < QF ≤ 1500		1500 < QF ≤ 2500		2500 < QF ≤ 3000		2500 < QF ≤ 3000	
	2023/2024	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025
28 €	30 €	28 €	30 à 42 €	28 à 60 €	42 à 102 €	60 à 109 €	102 à 185 €	109 à 295 €	185 à 369 €	295 €	369 à 406 €	295 €	406 €



## TARIF 5

- Pratique continuée simple
- Pratique collective facultative pour les CHAM et cours optionnel de danse pour les CHAD
- Parcours culture amateur : possibilité d'assister à un cours dans l'année choisi parmi l'une des disciplines de culture
- Dominante secondaire culture pour les élèves et étudiants déjà inscrits dans une dominante musicale ou FM en 3<sup>ème</sup> cycle ou PPES

Tranche A	Tranche B		Tranche C		Tranche D		tranche E		Tranche F		Tranche G											
	150 < QF ≤ 300	2023/2024	2024/2025	300 < QF ≤ 800	2023/2024	2024/2025	800 < QF ≤ 1500	2023/2024	2024/2025	1500 < QF ≤ 2500	2500 < QF ≤ 3000	2500 < QF ≤ 3000	3000 < QF ≤ 3000	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025					
81 €	81 €	61 à 83 €	81 à 218 €	81 à 218 €	81 à 218 €	218 à 289 €	218 à 289 €	218 à 289 €	225 à 298 €	225 à 298 €	289 à 349 €	289 à 349 €	298 à 359 €	298 à 359 €	349 €	349 €	359 à 375 €	359 à 375 €	349 €	349 €	375 €	375 €

## TARIF 6

- Étudiants inscrits dans le cadre de la formation continue

2023/2024	2024/2025
2 036 €	2 097 €

## TARIF 7

- CHAM – CHAD – S2TMD
- enfants participants au dispositif DEMOS et intégrés pour des activités ponctuelles au CRR dans le cadre de la convention CRR/ONL
- étudiants issus d'un établissement étrangers en partenariat avec le CRR et effectuant 1 ou 2 semestres au CRR (les étudiants payent leur droit d'inscription dans leur établissement d'origine)